

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT
D'ESPACES URBAINS D'AGRÉMENT RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en divers travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains d'agrément relevant de la compétence de proximité de la ville. Ce projet vise les places et parcs urbains, les parcs linéaires, les circuits piétonniers et cyclistes et peut comprendre tous les genres de travaux d'aménagement paysager tels que l'installation de bordures de granite ou de métal, la construction de trottoirs, de murets, de sentiers ou d'escaliers en béton, en pavés de béton ou en granite, l'installation de mobilier urbain, de panneaux d'interprétation, de kiosques ou d'abris, d'éclairage ainsi que divers travaux de verdissement sur des espaces relevant de la compétence de proximité ou compris dans l'emprise d'une voie de circulation autre qu'une rue ou une route du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

2. Le projet comprend les services professionnels et techniques requis pour sa réalisation et notamment dans les domaines de l'architecture du paysage, de l'ingénierie civile et électrique, en contrôle qualitatif des matériaux, en histoire, en graphisme et en archéologie.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût du projet décrit aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 1 600 000 \$.

TOTAL : 1 600 000 \$

Annexe préparée le 11 décembre 2015 par :

Jean Jobin, B. arch
Service de l'aménagement
et du développement urbain